



Etablissement Public  
Foncier de Lorraine

**CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU 04 JUILLET 2018**

Délibération N° 181

010

**Modalités techniques et financières d'intervention  
dans le cadre du programme « Action cœur de Ville »**

Le Conseil d'administration de l'Etablissement Public Foncier de Lorraine,

Vu le décret N°73-250 du 7 mars 1973 portant création de l'Etablissement, modifié,

Vu le programme d'intervention 2015-2019 approuvé le 4 mars 2015,

Vu le rapport du Directeur Général,

Sur proposition du Président,

autorise le directeur général à mettre en œuvre les dispositions présentées dans le rapport sus-mentionné

VU ET APPROUVE  
LE 12 JUIL. 2018  
Le Préfet de Région,  
Pour le Préfet et par délégation  
Le Secrétaire Général Adjoint pour  
les Affaires Régionales et Européennes  
François SCHRICKE

Le Président du Conseil d'Administration,

Julien FREYBURGER